



HAL
open science

TRES PETITES ENTREPRISES, AGRI-RURALITE ET TERRITOIRES SENSIBLES. ILLUSTRATIONS DANS LE MASSIF CENTRAL

Laurent Rieutort, Marie-Anne Lenain

► **To cite this version:**

Laurent Rieutort, Marie-Anne Lenain. TRES PETITES ENTREPRISES, AGRI-RURALITE ET TERRITOIRES SENSIBLES. ILLUSTRATIONS DANS LE MASSIF CENTRAL. La création d'activités dans les territoires ruraux isolés, la notion d'agri-ruralité et l'ancrage territorial des créateurs, Feb 2012, Corte, France. hal-00932973

HAL Id: hal-00932973

<https://hal.science/hal-00932973>

Submitted on 19 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TRES PETITES ENTREPRISES, AGRI-RURALITE ET TERRITOIRES SENSIBLES ILLUSTRATIONS DANS LE MASSIF CENTRAL

Laurent RIEUTORT

Professeur de géographie à l'Université Blaise-Pascal, CERAMAC, Clermont-Ferrand

Marie-Anne LENAIN

Docteure en géographie

Le maintien et la création d'activités et d'emplois sont des enjeux majeurs de développement des campagnes, notamment des espaces fragiles, vieilliss et à faibles densités humaines (Hilal, 2012) comme on peut les observer dans nombre d'arrière-pays montagneux ou insulaires autour de la Méditerranée. Dans ces territoires qui ne bénéficient pas des effets d'agglomération propres aux centres urbains, les défis en termes de diversification des activités, de cohésion sociale, d'accès aux services ou d'entretien des espaces peuvent être partiellement relevés par l'émergence de petites entreprises. Or, en lien avec l'arrivée de nouvelles populations (Cognard, 2010 ; Lenain, 2011), se multiplient des initiatives entrepreneuriales sur lesquelles nous souhaitons insister dans cet article. Quels sont les facteurs d'émergence de ces nouvelles activités et très petites entreprises¹ ? Comment s'inscrivent ces projets au sein de réseaux et de collectifs territoriaux ?

Afin d'apporter des éléments de réponse, nous mobiliserons les réflexions issues d'un programme « Pour et Sur le Développement Régional » (PSDR) intitulé « *Création d'activités nouvelles et d'emplois, facteurs d'émergence et mode de gouvernance* » et qui s'est déroulé de 2008 à 2011 dans les régions Rhône-Alpes et Auvergne, mais aussi celles d'un doctorat (Marie-Anne Lenain, 2011) sur « *Dynamiques et accompagnement des TPE inventives en espace rural isolé. Entre territoires et réseaux* », et enfin des recherches collectives sur la pluriactivité, les rapports agriculture/tourisme et le développement territorial durable.

L'approche en sciences sociales que nous privilégions ici est interdisciplinaire, croisant les regards et apports des géographes autour des thèmes de la territorialité, des économistes régionaux en termes de « ressources territoriales » (Gumuchian, Pecqueur, 2007) ou de capital social, des sociologues ou des sciences de gestion dans leur analyse des réseaux sociaux ou des politiques d'accompagnement. Elle s'est aussi construite « sur le terrain » avec les acteurs de la création d'activités (créateurs, élus, accompagnateurs, socioprofessionnels, etc.) et dans une volonté commune de valorisation pour l'action des résultats obtenus.

I. QUEL ANCRAGE TERRITORIAL DES TPE AGRICULTURES ?

Les territoires ruraux, montagnards et/ou insulaires, sont l'objet de profondes mutations depuis trois décennies. D'une part, leur mise en concurrence accrue dans un contexte « global » a entraîné une recomposition socio-spatiale et favorisé l'émergence de nouvelles formes de compétitivité, basées entre autres sur l'activation de ressources territoriales spécifiques (Pecqueur, 2006), dont les îles et les hautes terres semblent particulièrement dotées de par leurs caractéristiques environnementales, sociales, culturelles et symboliques. D'autre part, des initiatives locales ont vu le jour, donnant parfois naissance à des actions collectives fondées sur des visions partagées et visant à répondre à des défis de développement, de fragilité des ressources dans une perspective de renforcement de la cohésion territoriale. C'est dans ce contexte renouvelé que nous avons souhaité poser la question de la création

¹ Rappelons que l'on désigne en France par « Très Petites Entreprises » (TPE), des entreprises détenant moins de dix salariés.

d'activités agri-rurales, c'est-à-dire associées en un système complexe d'activités de production et de service en lien fort avec le territoire. On peut en effet émettre l'hypothèse que ce « modèle » agri-rural est particulièrement adapté aux territoires soumis à d'importantes pressions, qu'elles soient foncières, environnementales, économiques ou encore socioculturelles avec la recomposition sociologique liée aux migrations récentes. En effet, l'agri-ruralité prend en compte les interactions entre les activités et permet de passer d'une exploitation pure et simple de ressources, plus ou moins génériques, à une valorisation d'actifs spécifiques allant jusqu'à garantir la reproduction et la transmission de ceux-ci ; le défi restant de mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs concernés (créateurs, accompagnement, etc.) pour renforcer le processus de développement durable.

A. L'agri-ruralité : naissance et diffusion d'une notion

Même si elle a pu être oubliée face à un modèle dominant de spécialisation économique, la pluriactivité est ancienne dans les régions de montagne (voir la thèse d'A. Simon, 2002) ou insulaires (Le Bouëdec et *al.*, 2004 ; Goussios, 2003 ; Fomoa et *al.*, 2008) où l'on associait agriculture (ou pêche), artisanat domestique et migrations temporaires sources de revenus. L'agri-ruralité, en première analyse, n'est donc pas une totale innovation dans le monde rural (Bonnaud et *al.*, 2011). Mais les changements qui ont traversé le monde économique ont eu raison du « modèle » traditionnel qui a évolué en plusieurs phases :

- Jusque dans les années 1960-1970, en parallèle du mouvement de modernisation agricole, le développement de l'industrie ou du tourisme, pourvoyeurs d'emplois, suscite un **modèle pluriactif à base agricole**. L'ouvrier paysan, salarié de l'industrie, poursuivant une activité agricole marginale, en constitue l'archétype historique. Cependant des formes nouvelles de pluriactivité associant base agricole et économie de services au sein d'une unité familiale élargie se développent (Biche B. et *al.*, 1997 ; Campagne, 1994), au point d'en faire un processus créateur de nouvelles formes d'entreprises et de modèles entrepreneuriaux.
- Durant les années 1980, les difficultés d'adaptation de l'ensemble de l'agriculture au modèle productiviste et spécialisé, engendrent des initiatives nouvelles de **diversification** (Müller et *al.* 1984; Mathieu 1995), incluant de nouvelles productions, des activités de transformation et de commercialisation, ainsi que des services hors champ de l'agriculture proprement dite.
- A partir des années 1990, le concept de **multifonctionnalité** s'impose. L'entreprise rurale multifonctionnelle juxtapose des produits (alimentaires et autres) et des services qui présentent des caractères d'externalités ou de biens d'intérêt public. L'agriculture est reconnue comme assumant des fonctions sociales (emploi, rôle sur la cohésion territoriale), environnementales (gestion des ressources naturelles) ou encore récréatives, en complément de sa fonction économique alimentaire. Ce modèle, largement **descendant** est promu par les politiques publiques (nationales avec les « Contrats territoriaux d'exploitation » ou européennes via la PAC). Il tente de réinsérer l'exploitation agricole dans « son » territoire, lui attribuant au-delà de la production alimentaire, une place fondamentale en termes de développement local.

En parallèle de ces grands mouvements, certaines dynamiques, plus marginales mais concomitantes, donnent lieu après 1968 à des réflexions et des expérimentations sur les formes alternatives d'agriculture. On citera notamment les réflexions précoces de François de Ravignan (1977) sur les nouvelles formes d'agriculture vivrière ou celles de François Pernet (1982), dans son ouvrage *Résistances paysannes*, qui montre comment les paysans sont capables d'innovation dans les zones dites « défavorisées » et de montagne. La maîtrise d'un système « à taille humaine » est un tournant majeur dans la perception du métier et la façon de vivre l'agriculture. Le concept d'**exploitation rurale et d'agri-ruralité** est introduit par P. Muller dans la revue *Economie rurale* (1991) qui envisage l'exploitation agricole comme un « système d'activités agri-rurales » car :

« - c'est un système, ce qui veut dire que les différentes activités que l'exploitant exerce ne sont pas juxtaposées mais imbriquées les unes dans les autres et se valorisent mutuellement ;
- il s'agit d'activités et pas seulement de productions ;
- enfin ces activités sont agri-rurales ce qui veut dire qu'il y a une combinaison (variable) d'activités agricoles (production et transformation des produits de la ferme) et rurales (vente, accueil à la ferme, services divers...) ».

Dans cette mouvance, dès 1996, des acteurs du développement local s'emparent également du terme d'agri-ruralité dans le cadre d'un dispositif d'aides aux entreprises rurales innovantes mis en œuvre en Rhône-Alpes. Ainsi c'est bien dans l'idée d'une reprise en main de l'activité par les acteurs et de la maîtrise du système par celui qui en a la gestion principale, que nous mobilisons le concept renouvelé d'agri-ruralité : un système qui tire sa viabilité de la mise en parallèle et en relation de plusieurs activités de nature différente – agricole et autre – qui est de ce fait, particulièrement adapté aux conditions spécifiques des territoires (Bonnaud *et al.*, 2011). Il s'agit de repérer des potentiels, d'adapter des ressources et de les articuler avec des activités variées, en vue de construire un système maîtrisé, cohérent, qui réponde à la complexité des espaces, à la diversité des usages et aux nouveaux rapports ville-campagne. L'approche est donc désormais transversale et nécessite la mise en cohérence personnelle de différents réseaux : verticaux (sectoriels) et horizontaux (territoriaux). Ainsi, l'agri-ruralité pose le principe d'une nouvelle combinatoire entre projet professionnel et projet de vie ancré dans un cadre de vie rural (Muller, 2009). Elle ne signifie pas forcément production « atypique » mais plutôt système « atypique » car complexe et maintenant un lien fort avec le territoire grâce :

- à une démarche ascendante promue par des acteurs ancrés dans leur espace ;
- à une combinaison variable d'activités agricoles diversifiées et « rurales » (accueil, services, artisanat, etc.) envisagée dès la conception de l'entreprise ;
- à une valorisation des ressources territoriales via notamment la transformation des produits, la commercialisation (souvent directe) ou les services fondés sur les aménités de l'espace ;
- à un mode de fonctionnement élargi (réseaux territoriaux, entraide, liens avec les consommateurs, etc.)
- à une dynamique liée aux « nouvelles ruralités » (liens ville/campagne, nouvelles fonctions rurales – résidentielles, de loisirs, de nature... –, nouveaux rapports à l'environnement ou au patrimoine, nouvelles formes de gouvernance).

B. TPE et ancrage territorial : les termes du débat

Sur un plan plus général, l'activité et l'emploi se déploient en espace rural sous des formes de plus en plus diversifiées et innovantes, en lien avec une société locale qui se recompose (Mathieu, 1995 ; Gerbaux, 1997 ; Grasset, 1999). La création d'activités nouvelles occupe une place de choix, parce qu'elle illustre la multifonctionnalité en devenir des espaces ruraux (Perrier-Cornet, 2002), la création d'emplois nouveaux (Negro, 1994 ; Font, 2001 ; Chevalier, 2002), le développement de gisements et de formes nouvelles d'entrepreneuriat (Marchesnay, 1998 ; Zimmermann, 1998 ; Saleilles, 2006), connecté voire ancré au sein des territoires. Ainsi des territoires de plus en plus nombreux voient dans ces changements une opportunité à saisir pour conforter leur propre développement. En proposant un triptyque de la création d'activités mettant en relation systémique le « **créateur** » (avec ses motivations, ses réseaux, son capital social...), « **l'accompagnement** » (et ses divers acteurs à toutes les échelles) et le « **territoire** » (espace approprié au sens économique et/ou symbolique, avec ses ressources, ses besoins, où s'applique des projets de développement et où s'implante et se construit l'offre d'activités), notre posture vise alors à déplacer les questionnements du strict processus de création, vers le territoire. Il s'agit de mieux comprendre comment naissent, prospèrent ou s'épuisent, les projets d'activités nouvelles au sein de réseaux, des relations interpersonnelles (Granovetter, 1985 ; Hess, 2004) et de collectifs territoriaux dépassant ceux des sphères d'accompagnement.

Cet ancrage territorial nous semble fondamental. Une des idées répandues dans la littérature géo-économique considère d'ailleurs que l'émergence d'activités est facilitée :

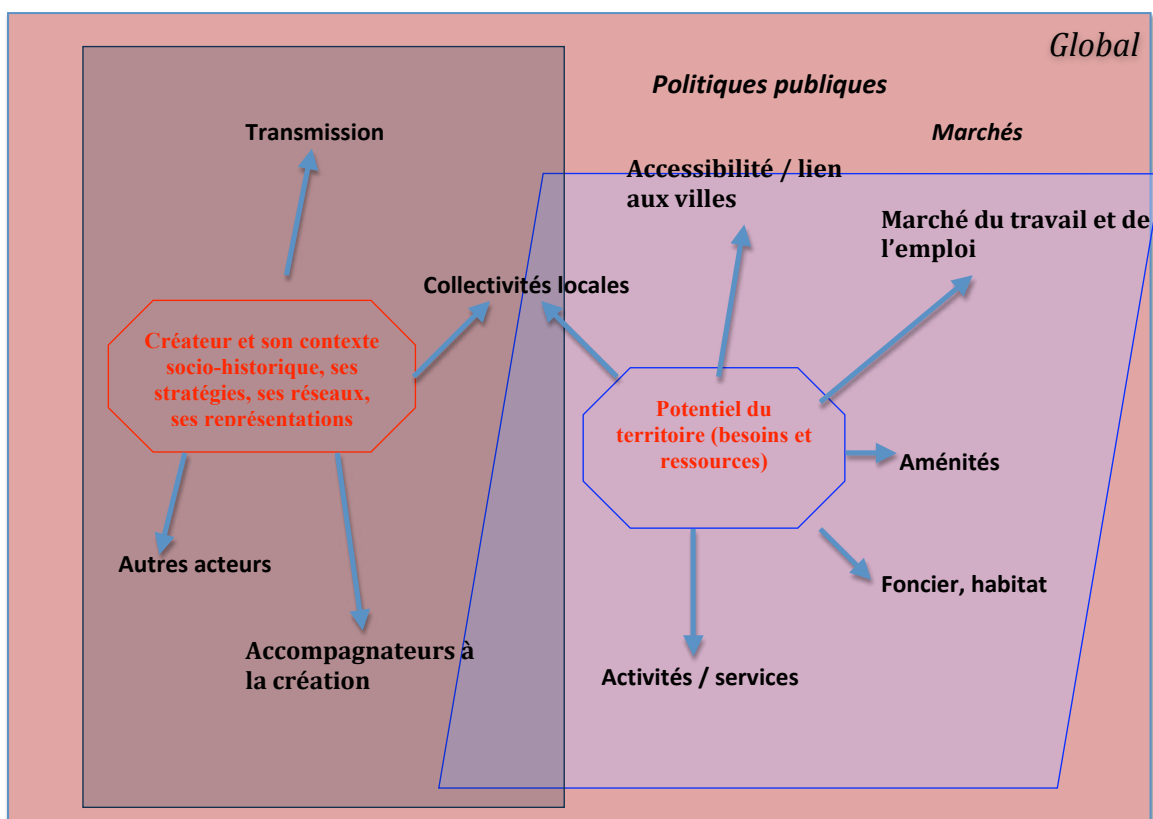
- par la proximité des institutions en espace peu dense, ce qui peut compenser le manque de capital des entrepreneurs et renforcer les liens public-privé ;
- par le capital social des créateurs qui bénéficient de réseaux multiples (géographiques et organisationnels) venant parfois corriger le manque de capital financier ;
- par les aménités et ressources – génériques ou spécifiques – des territoires ruraux tandis que « *les déséconomies externes subies au niveau de l'activité, du fait du choix du lieu de localisation sont compensées par des économies externes positives internalisées par les ménages* » (Berger *et al.*, 2005).

On en vient alors à émettre l'hypothèse selon laquelle la création de TPE dépend de l'ancrage

territorial de ses acteurs – et en premier lieu des créateurs – et de leurs réseaux. La force du local peut alors devenir l’alliée des dynamiques entrepreneuriales et du développement durable. Divers travaux ont ainsi montré en espace rural fragile ou en milieu insulaire l’importance à la fois d’un capital social territorial fondé sur des liens de proximité forts, et des liens faibles qui, par la production d’externalités, permettent d’échapper à l’enfermement et au blocage socioéconomiques (Angeon, Callois, 2005 ; Angeon et al., 2006, Angeon, Saffache, 2008). Dans le processus complexe qui conduit à la création voire à la reprise d’une activité en espace rural peu dense, nous pouvons évidemment mobiliser les travaux pionniers sur « l’encastrement » (ou *embeddedness*) de Mark Granovetter (voir Huault, 1998). Il s’agit alors de voir « l’encastrement » du créateur au sein de son territoire avec des facteurs relevant de ses réseaux sociaux et liens de proximité et des facteurs relevant du « territoire » (vu comme une construction sociale) à différents niveaux scalaires (du « local » avec ses « potentiels », ses « ressources » au « global » avec ses liens à la ville, aux marchés, aux politiques publiques...). Le géographe Martin Hess (2004) a toutefois souligné le risque d’une « surterritorialisation » de ce modèle et distingué trois formes à celui-ci (Obrecht, 2009) :

- un « encastrement territorial » qui mesure l’engagement des acteurs dans un espace, « l’étendue de l’ancrage d’un acteur dans des territoires ou lieux particuliers. Les acteurs économiques se trouvent encadrés dans le sens où ils absorbent, et dans certains cas sont contraints par, les activités économiques et les dynamiques sociales qui y existent déjà ».
- un « encastrement réseau » désigne les réseaux d’acteurs organisés indépendamment de leur ancrage local. Cet encastrement comporte « un aspect relationnel, l’ensemble des relations d’un individu ou d’une firme avec d’autres acteurs, et un aspect structurel qui inclue non seulement les acteurs du monde des affaires mais aussi les acteurs institutionnels comme les organisations gouvernementales et non-gouvernementales ».
- un « encastrement social » envisage l’origine de l’acteur, son « capital social », ses représentations, normes et valeurs qui façonnent à la fois ses actions individuelles et collectives ; « il reflète aussi la représentation que le système des affaires se fait du cadre institutionnel et régulateur qui affecte et en partie détermine le comportement des acteurs ».

Fig. 1 : TPE et encastrement territorial : essai de représentation



Source : modifié d’après Bonnaud et al., 2011

Le modèle d'ancrage territorial (Fig. 1) manifeste la relation entre le jeu d'acteurs et le territoire décrit par les caractéristiques de sa configuration socio-spatiale à différentes échelles. Ce modèle constitue le cadre d'analyse de la recherche et la base du questionnement auprès des créateurs, professionnels de l'accompagnement et acteurs des territoires.

Les sciences de gestion ont également ajouté la notion de légitimité territoriale pour le créateur ; l'entreprise locale serait à la recherche de deux légitimités de nature différente : la légitimité concurrentielle qui consiste pour l'entreprise à être compétitive donc supporter durablement la concurrence, mais aussi de réaliser les objectifs de son dirigeant et la légitimité territoriale qui suppose que l'entreprise se trouve dans un territoire et qu'elle doit réaliser une adéquation entre sa logique d'action et les logiques des autres acteurs du territoire. Cette insertion comprend deux dimensions : une dimension dans l'espace (l'imprégnation ou l'ancrage territorial) et une dimension dans le temps (l'enracinement). Séverine Saleilles (2006, 2007) montre par exemple que l'encastrement territorial permet aux entrepreneurs néo-ruraux de contrecarrer les handicaps liés à leur situation de rupture et aux attributs du territoire. Il apparaît que ceux-ci ont un encastrement territorial atypique en vue de développer le territoire et de s'intégrer personnellement, et non pas pour développer du point de vue économique leur entreprise. Toutefois, ils gardent des liens forts avec leur territoire d'origine et c'est cette juxtaposition d'encastrement qui leur permet de contrecarrer les handicaps de rupture géographique et sociale, et du faible potentiel social du territoire. Les entrepreneurs néo-ruraux sont encadrés dans un contexte plutôt fonctionnel que territorial. En effet, ils considèrent plus leur environnement comme une opportunité que comme une contrainte (Anderson, 2000). Fabien Reix (2008) considère également que le réseau du créateur peut évoluer. Il reposera sur un réseau dense (familial ou amical) lors de la création et pourra ensuite s'élargir lorsque l'entreprise atteindra son « rythme de croisière ». Il montre qu'il n'y a pas que les aspects géographiques du territoire qui entrent en compte lors de la création, les données que nous pourrions qualifier d'« affectivité territoriale » sont aussi en jeu : *« Dès lors, l'encastrement territorial des créateurs d'entreprises aquitains peut être compris comme relevant avant tout d'un encastrement relationnel, voire communautaire, qui s'appuie non seulement sur leur réseau de relations mais aussi sur un attachement symbolique à leur territoire »*. En géographe, Vincent Veschambre (2008) recoupe ces approches en identifiant trois fonctions du territoire (identitaire, valorisante et légitimante) renvoyant à trois formes de capital pour reprendre l'analyse théorique de Pierre Bourdieu (1979) ; en prolongeant son apport, nous pouvons donc confronter :

- la sphère identitaire renvoie à l'incorporation d'aménités, à la valorisation de caractères du territoire par la TPE (à travers ses produits et leur commercialisation), au sentiment d'appartenance du créateur mais aussi au lien social, au **capital social** et à l'émergence de réseaux relationnels de solidarité, de voisinage ou non, en fonction d'intérêts communs. Pour l'entreprise, cela renvoie aussi aux coopérations intersectorielles, interprofessionnelles ou territoriales ;
- la fonction de valorisation correspond aux retombées économiques, au **capital économique** et à la mobilisation combinée de ressources tant matérielles qu'immatérielles, et notamment spécifiques ou de combinaison des ressources du territoire pour profiter de la rente de qualité territoriale (Mollard, 2001) ;
- la fonction de légitimation est liée aux capacités d'intervention dans la sphère publique et territoriale (élus locaux, agents de développement, organismes professionnels ou de formation, autres secteurs d'activité), mais aussi à tout un **capital symbolique**. La proximité des institutions peut compenser le manque de capital social en insérant le porteur de projet dans un réseau, en l'aidant à monter un dossier ou encore – et ce dernier aspect apparaît tout aussi important que les précédents – en lui apportant un soutien psychologique lui permettant de conserver la confiance en lui et en son projet.

Notre réflexion sur l'ancrage du créateur agri-rural au sein de son territoire tentera donc d'observer et d'analyser ces différentes dimensions. Une telle perspective de recherche recouvre deux idées sous-jacentes. D'une part, l'hypothèse selon laquelle la capacité à résoudre les problèmes de façon collective résulte de propriétés sociologiques et institutionnelles des groupes d'acteurs (mise en réseau, entraide, sociabilité, cohésion sociale, savoir-être). En d'autres termes, les relations sociales

locales - le capital social local des entrepreneurs - favorise la pérennité des TPE. D'autre part, la conception selon laquelle le territoire contribue à l'activation de ressources et de représentations qui sont influentes pour des actes qui conduisent à la création d'activités ou à son accompagnement.

La méthode retenue a surtout mobilisé une recherche qualitative à base d'entretiens compréhensifs et de « récits de vie »² tant l'approche statistique se heurte à l'absence de sources officielles. Le choix des terrains d'étude s'est fait en croisant les types d'espaces ruraux (périurbains, isolés, pôles de type bourg-centre ou petite ville) et les types d'organisation (territoires de projet, impliqués de fait dans la création d'activité, mais à des degrés très divers). On trouve ainsi un site de proximité dans les monts du Forez, entièrement dédié à cette problématique, mais aussi un espace géographique à forte identité non organisé, le Cézallier. Le principe a été de retenir des territoires différents en termes d'organisation et d'échelle : Syndicat mixte (Combrailles), Parcs Naturels Régionaux (Monts d'Ardèche, Millevaches), Communautés de communes (Billom-Saint-Dier en Livradois périurbain et La Chaise Dieu autour du bourg éponyme), enfin un Site de proximité en Forez (autour de la bourgade de Noirétable) et un espace géographique de faibles densités, le Cézallier. D'autres enquêtes sur l'agri-ruralité ont été conduites le long d'un fuseau de 30 mn à partir de l'autoroute A75 entre Clermont-Ferrand et Lodève, permettant de couvrir un panel de configurations territoriales et ainsi d'ouvrir le cadre d'analyse de la création d'activités.

II. LES DYNAMIQUES AGRI-RURALES DANS LE MASSIF CENTRAL : TERRITOIRES ET RESEAUX

A. Les créateurs agri-ruraux : processus et conséquences sur le développement territorial

Même s'il est difficile à quantifier, le mouvement de création de TPE agri-rurales touche l'ensemble du Massif central. Deux exemples « localisés » permettent de mieux le saisir.

D'une part, le recensement des structures agritouristiques le long de l'A75 montre l'ampleur du phénomène (326 structures recensées dans l'isochrone 30 mn ; 1 043 à l'échelle des huit départements traversés) et son caractère récent, le décollage s'opérant à partir de la fin des années 1990 avec un net mouvement de créations d'activités de visites ou de fermes de découverte (23 % des ouvertures ont eu lieu entre 2005 et 2010), de points de vente collectifs ou de services de restauration (doublement des chiffres depuis 2005).

D'autre part, le repérage des TPE « inventives »³ du Pays des Combrailles confirme, à une autre échelle, le processus émergent. La majorité des TPE recensées se situent dans la moitié nord du Pays des Combrailles avec une concentration assez forte à proximité de Combronde et Manzat. En effet, un tiers est situé dans la zone directe d'influence de l'agglomération clermontoise. Ces dernières présentent toutes un axe éducatif important, profitant du bassin d'écoles à proximité de l'agglomération. Les autres TPE sont réparties de manière très diffuse avec quelques bourgs ruraux repérables comme Pionsat, Menat ou Pontaumur. Les activités présentes dans le sud, sous l'influence directe de la chaîne des Puys et de son parc d'attraction Vulcania ont une forte base touristique. Enfin, les activités à base agricole sont plus présentes dans la partie nord mais elles sont repérables sur l'ensemble du territoire.

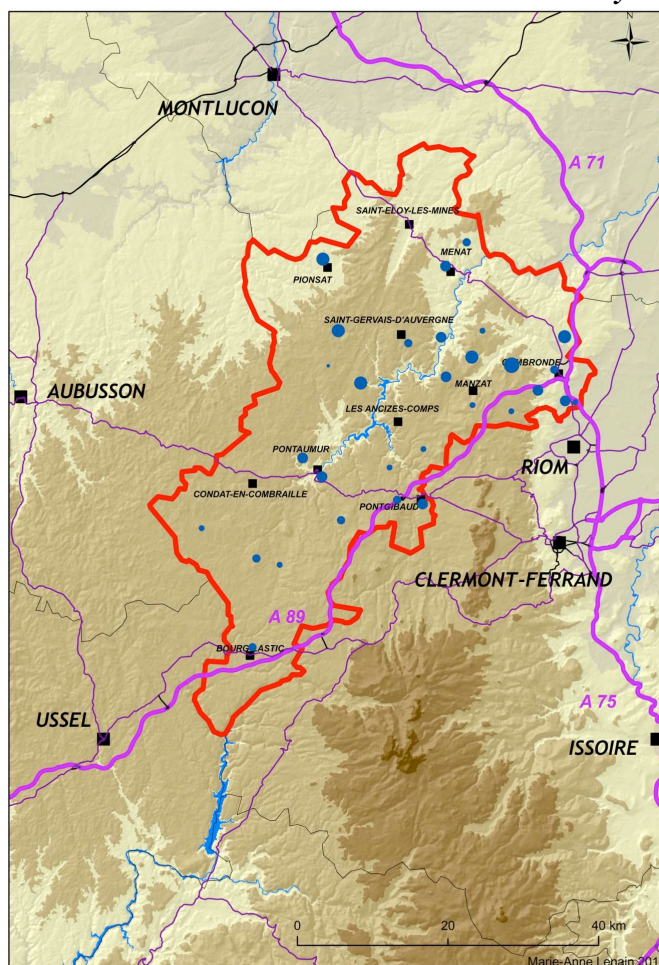
Quel est l'apport de ces TPE au développement économique et territorial ? Le bilan est évidemment difficile à dresser faute de statistiques précises. Rappelons toutefois que chaque TPE est source d'au moins un emploi nouveau pour le territoire. Dans le domaine agri-rural, il faut distinguer les reprises des créations ex-nihilo à partir de terrains et/ou de bâtiments. Dans le cas des reprises il s'agit de prendre en compte le nombre d'emplois nouveaux sur l'exploitation et non le nombre total. Sachant que le taux de renouvellement des exploitations agricoles dans le Massif central en 2008 est de près de

² Certains entretiens ont été traités avec le logiciel NVivo pour l'analyse de discours et l'analyse lexicale autour de quatre thèmes (territoire, activité économique, ancrage socio-spatial, motivations).

³ Les TPE inventives sont décrites par Rouault (2006) comme des entreprises où l'activité développée correspond peu à des secteurs normés et s'adaptent aux ressources locales. Elles sont portées un désir d'indépendance, une recherche d'auto-emploi et de développement limité. Ces TPE inventives peuvent ou non être construites sur une base agricole.

60 % (données MSA), on peut donc considérer que par la reprise, il y a 0,4 emploi créé par défaut auquel on ajoute le nombre d'emplois nouveaux. D'après nos estimations, la moyenne des emplois créés par les TPE à base agricole atteint alors 1,6. De plus, ces TPE s'appuient sur des ressources locales dans leurs activités et participent au processus de valorisation de ces actifs. Ces derniers peuvent être génériques, comme certaines aménités paysagères (moyenne montagne), ou spécifiques, comme des produits locaux sous signe officiel d'origine, des savoir-faire locaux (lave émaillée). Ils peuvent être simplement activés, comme dans le cas de l'utilisation de produits locaux ou de valorisation d'un patrimoine bâti, ou révélées, comme dans le cas de la création d'un verger conservatoire. Le premier temps est généralement celui de la ressource générique, celle-ci étant localisée dans un espace et exploitée de manière individuelle. Le deuxième temps est celui de la différenciation où la ressource est relativement singulière et valorisée de manière individuelle ou collective, c'est le cas d'une à deux TPE sur chaque territoire. Le troisième temps, qui permet de distinguer les territoires, est celui de la spécification, très peu marquée dans les Combrailles et au contraire très présente sur le plateau du Cézallier moins organisé sur un plan institutionnel mais fortement « identitaire » avec ses hauts plateaux pastoraux. Le Pays des Combrailles, pourtant cohérent géographiquement et organisé en terme de développement depuis de nombreuses années, reste un espace rural aux ressources « ordinaires », peu valorisées de manière collective et concertée. Le PNR Millevaches, organisé depuis moins de temps, présente une proportion intermédiaire de TPE impliquées dans la valorisation collective d'une ressource participant à l'identité du territoire. Enfin, ces TPE participent directement à accroître l'attractivité territoriale. Au-delà de la création d'emplois pour le territoire et de la valorisation des ressources locales, elles proposent un certain nombre d'activités de tourisme, d'accueil et de loisirs ou plus généralement culturelles. Or, l'attractivité d'un territoire repose aussi sur ces « services » jouant sur les modes d'habiter, et sur une image d'ouverture.

Fig. 2 : Localisation des TPE « inventives » recensées dans le Pays des Combrailles



Source : Lenain, 2011

B. Idéaux-types et configurations socio-spatiales

Afin de mieux caractériser les TPE agri-rurales, leur inscription territoriale et les facteurs d'émergence, nous avons conduit des entretiens semi-directifs auprès de créateurs (67 cas) et des structures d'accompagnement et de développement territorial (69 cas). Quelques exemples d'activités proposées montrent la diversité des formes agri-rurales, plus ou moins innovantes :

- Arboriculture, transformation en cidre, gestion du verger conservatoire ;
- Héliciculture, transformation et vente directe ;
- Ferme auberge, transformation de canards, vente directe, chambre d'hôte ;
- Elevage bovin, transformation en fromage, production de pain, vente directe et en AMAP, gîte d'accueil paysan avec activités sur la ferme ;
- Petits fruits, transformation, vente directe et visites de la ferme ;
- Village de gîtes, chambres d'hôtes, production de pain, épicerie ;
- Elevage caprin, transformation en fromage, maraîchage, accueil pédagogique et en yourtes ;
- Elevage bovin et caprin, transformation en fromage, vente directe, gîtes, visite de la ferme, projet de théâtre à la ferme ;
- Boulanger paysan, base de loisir nautique, animation de stages ;
- Chambre d'hôte, élevage canin, filage de laine ;
- Organisation de randonnées avec ânes bâtés, gîtes, ateliers attelage de chevaux, activités avec des scolaires ;
- Elevage d'ânes, organisation de randonnées ânes bâtés, accueil en yourtes, séjours et ateliers autour de l'âne

S'agissant des créateurs, nous ne proposerons pas une stricte typologie mais plutôt des « idéaux-types » croisant motivations des créateurs, trajectoires personnelles et stratégies partenariales ou commerciales (Bonnaud et al., 2011). Trois grands modèles ont été reconnus et résumés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Les idéaux-types des créateurs agri-ruraux

<i>Idéal-type</i>	Type 1	Type 2	Type 3
<i>Lien créateur-activité</i>	L'activité est une nécessité, un moyen, un outil	L'activité est un choix raisonné, logique	L'activité est une passion, une source d'épanouissement personnel
<i>Dimensions économiques du projet</i>	Un capital de départ >100000€, une activité de dimension importante	Un capital de départ <5000€, une activité de dimension très réduite	Un capital de départ de 5000€ à 40000€ et un développement progressif avec des activités de dimension très variables
<i>Financements de départ</i>	DJA / emprunts	Apports personnels / emprunts	Apports personnels / quelques DJA / quelques emprunts
<i>Niveau d'étude et origine professionnelle</i>	Origine agricole, niveau BEPA	Origine agricole et non agricole, niveau bac / bac+2	Origine principalement non agricole, niveau bac +2 / bac +5 sauf quelques cas
<i>Age au moment de la création</i>	Parrain : 45 – 55 ans Repreneur : 20 – 25 ans	30 – 40 ans	30 – 40 ans
<i>Lien au territoire</i>	Personnes originaires du territoire	Créateur sur ce territoire pour des raisons familiales	Nouveaux arrivants qui choisissent le territoire de manière affective
<i>Investissements sociaux et politiques</i>	Groupements professionnels ou syndicaux	Quelques partenariats à visée commerciale	Partenariats locaux intersectoriels et investissements vie sociale et politique locale
<i>Réseaux personnels</i>	Locaux plutôt des réseaux d'agriculteurs	Familiaux principalement	Mixtes : locaux et amicaux/familiaux extérieurs

Source : Bonnaud et al., 2011

- Le premier idéal-type (22 cas) correspond à une volonté de « **diversification pour créer de l'emploi** », soit pour le créateur, soit pour son conjoint, ses enfants ou proches. On retrouve ici des exploitants (fréquemment propriétaires) qui ne peuvent s'agrandir et/ou souhaitent s'associer à d'autres (dans une logique de parrainage), ce qui explique la volonté de combiner des activités. L'idée est de dépasser ce que l'on a hérité ou repris « jeune ». Ces créateurs ont un niveau d'études peu élevé ; mais ils ont à l'origine de projets ciblés, « familiaux » et ambitieux (exemple : ferme-auberge, ferme pédagogique) avec des investissements dépassant 100 000 € (17 cas/22) et de multiples formes d'accompagnement d'ailleurs souhaitées.

- La deuxième figure vise à « **créer pour s'adapter à un environnement sous contraintes** ». Moins fréquent (12 cas), il renvoie à la mise en œuvre d'une activité en cohérence avec des modes de vie spécifiques. Il s'agit généralement d'activités de « niche » ou flexibles, sans risques importants, avec un retour sur investissement rapide. Le projet est modeste sur le plan financier (moins de 5 000 € dans 10 cas sur 12) et correspond soit à des initiatives de femmes âgées de 30-40 ans et qui ne veulent ou ne peuvent pas reprendre un emploi après une grossesse (7 cas sur 12) qui souhaitent rester à la maison, être disponibles pour leurs proches ; soit à des initiatives de personnes qui ont subi un licenciement après 40 ou 50 ans et qui tentent de dégager un revenu de complément jusqu'à la retraite.
- La dernière situation combine **création et « idéal de vie »**. Elle est la plus représentée (32 cas) même si les motivations sont diverses et combinées (projet personnel ou de couple, passion, volonté de « sortir du système » salarial trop pesant, etc.). Fréquemment, ces créateurs ont eu une expérience professionnelle antérieure sans lien avec l'agriculture (29 cas sur 32) et bénéficient d'un niveau d'étude élevé. La dimension familiale est bien présente, recoupant la volonté de « travailler ensemble », de s'épanouir chacun avec ses compétences mais en les rassemblant. On retrouve une certaine « logique paysanne » fondée sur la volonté d'être « autonome », de s'inscrire dans le « pays » tout en étant placé souvent en marge de la profession. Il faut dire que si la création est généralement « complète », parfois innovante, elle se fait avec une « base » agricole modeste. Ces créateurs sont rarement originaires du territoire, ce qui peut entraîner quelques difficultés en matière d'accès au foncier. Par manque de connaissances ou choix délibéré, ils s'inscrivent assez peu dans les réseaux locaux d'accompagnement, bénéficiant de peu d'aides ou d'appuis techniques.

Sur un plan géographique, ce dernier idéal-type est plutôt bien représenté dans les territoires ruraux les plus isolés (Cézallier, plateaux de la Chaise-Dieu voire Combrailles de l'ouest) tandis que les deux autres modèles ont été davantage observés dans les espaces périurbain (Billom-Saint-Dié, Combrailles proche de Clermont). Dans ces conditions, on devine que les facteurs d'émergence varient selon les configurations sociospatiales et la place des trois éléments fondateurs du triptyque de la création (le créateur et ses réseaux, le territoire et ses besoins/ressources, l'accompagnement). Paradoxalement, les campagnes les plus isolées ne sont pas les plus défavorables à la création, l'accompagnement, le potentiel d'organisation (syndicat mixte, PNR) pouvant compenser le moindre nombre d'opportunités et les fragilités socio-économiques. S'ajoute un foncier peu coûteux même si localement la pression agricole est forte (course à l'agrandissement ; marché « souterrain »). Les espaces périurbains ou centrés sur une bourgade présentent à l'inverse une très forte pression sur le sol et un moindre accompagnement peu favorables aux activités agri-rurales. S'agissant des créateurs, les profils sont non seulement différents mais variables selon les types de campagnes, ce qui pose un gros problème à l'accompagnement. Si dans le Cézallier où domine l'idéal-type 3, on découvre des créateurs, plus âgés, au projet mûri et possédant un réseau social important (souvent du fait de l'ancienneté de leur parcours professionnel), la situation près de Billom diverge (études longues, expérience professionnelle dans le tertiaire, idéal-type 2) tout en bénéficiant des avantages d'une localisation proche de la métropole et ouvrant des marchés. Dernier exemple : dans les Combrailles, l'idéal-type 1 est plus représenté avec peu d'installation hors cadre familial ; on s'installe généralement plus jeune, avec un niveau d'études plus faible, mais après avoir accumulé moins d'expériences à l'extérieur du territoire et hors champ agricole. Enfin, en matière d'accompagnement, on note une grande diversité, des effets de « compensation » entre réseaux institutionnels, associatifs ou informels mais aussi divers « effets de sélection » des créateurs potentiels. Dans le Cézallier, si les associations sont peu nombreuses, les collectivités et structures « institutionnelles », travaillant souvent ensemble, permettent un bon accompagnement, combinant l'accueil sur le territoire et les projets entrepreneuriaux... tout en laissant une grande place aux initiatives informelles. Le monde agricole offre lui aussi un potentiel organisationnel, plus conventionnel certes, mais bien relayé par les collectivités territoriales du Cantal. Sur Billom ou La Chaise-Dieu, les associations sont plus actives, les réseaux solides mais du coup les formes d'accompagnement sont plus complexes et les liens avec les acteurs du territoire ne s'opèrent pas toujours. Dans les campagnes « ordinaires » des Combrailles, on observe au contraire un fort investissement des collectivités et associations (suivi, financement), même si les projets ne nécessitent pas toujours un tel accompagnement.

C. Désir de territorialisation et d'ancrage des TPE

Ces créations de TPE dans les campagnes, et notamment dans les plus isolées d'entre-elles, renvoient très clairement à des représentations géographiques favorables. Ces territoires ont souvent été choisis car « périphériques », suscitant des imaginaires de « grands espaces », de « Far West » rudes et isolés avec une volonté de « mise à distance » de la ville. De là découle à la fois l'idée que ce sont des espaces où tout est possible, où le lien social est plus fort qu'ailleurs et où il faudra s'adapter parallèlement à la création d'activité. Mais ce « challenge » est connoté positivement. L'analyse statistique des discours montre la surreprésentation des termes :

- liés au paysage, au cadre de vie, plutôt positif (accessible, attractif, beauté, calme, campagnard, l'espace, l'harmonie, paysage, rural, tranquille) ;
- qui se réfèrent au lien social (accueilli, adopté, aidé, ambiance, cœur, habitants, personnes, réseau, soutien, vivre) ;
- qui mettent en lien direct le territoire et la TPE (activité, agricole, projet, travailler).

Parfois, au-delà de ce regard qui se veut rationnel, un certain nombre de représentations sont plus affectives et les créateurs parlent de symbiose, d'harmonie, qualifient leur territoire avec force et conviction. C'est ici aussi que l'on retrouve des éléments plus idéels comme l'ambiance du Cézallier, les positionnements sociaux et politiques du plateau de Millevaches...

La stratégie est une installation progressive (jusqu'à 8 ans) qui renvoie aussi à la nécessité de créer des réseaux, des partenariats intersectoriels, de s'impliquer dans la vie locale, y compris comme élu (notamment pour l'idéal-type 3 avec 24 cas sur 32 tandis que les autres modèles privilégient des réseaux existants ou commerciaux).

De fait, les créateurs de TPE rencontrés ne sont pas seulement porteurs d'un projet professionnel, mais ils sont dans une dynamique plus complexe, incluant un désir d'ancrage au local, de re-territorialisation. Si les motivations des porteurs de projet pour créer sont multiples il est clair que certaines ont un lien direct avec le territoire où l'on souhaite s'intégrer : développer une activité qui n'existe pas sur le territoire, saisir l'opportunité d'un bâti à moindre coût pour s'installer à l'endroit choisi, ou encore « *produire ici pour les gens d'ici* ».

Les créateurs de TPE agri-rurales basent leur activité sur les ressources du territoire et notamment les ressources patrimoniales. Lorsque l'on souligne l'importance accordée aux clientèles de tourisme dans la plupart des TPE, la mise en valeur du territoire est directement interrogée. Plus que les ressources naturelles ou patrimoniales en elles-mêmes, c'est la valorisation qui en est faite par les acteurs du territoire, l'Office de Tourisme par exemple, qui apparaît importante aux yeux des créateurs. Cependant, les entretiens révèlent aussi que le choix de combiner les activités est parfois fait sous une forme de contrainte économique : pour pouvoir vivre et mener sa passion il faut accepter de composer avec une activité plus rentable localement. C'est un moyen de parer la faiblesse des marchés locaux sur des produits spécifiques, la faible rentabilité. La combinaison est alors choisie et réfléchié selon les compétences, les ressources locales et le patrimoine dont disposent les créateurs. Les TPE constituent alors à elles seules de véritables paniers de bien ou réinvestissent le produit d'une activité dans une autre activité et augmentent ainsi la rente de leur produit.

Au-delà de ces caractéristiques de fonctionnement et de motivation, les agri-ruraux ont enfin des liens spécifiques au territoire. Que les créateurs soient migrants ou non, le territoire est choisi, source de représentations diverses et parfois utopiques. Les motivations des créateurs concernant leur localisation sont souvent de plusieurs ordres et sont directement liées aux motivations pour vivre quelque-part. E. Font (2001) propose de classer les motivations à la migration selon quatre grands types. Ces types sont basés sur leur logique : la logique économique où il s'agit de sacrifier une partie de ses revenus pour bénéficier de biens gratuits (air pur, climat, espaces naturels, sécurité), la logique environnementale ou volonté de vivre dans un cadre naturel et de le préserver, la logique sociétale ou volonté de mieux reconnaître et de mieux être reconnu et enfin la logique éthique où il s'agit de rééquilibrer sa vie personnelle en faveur de la famille et des loisirs. Cette classification pertinente écarte cependant les motivations qui sont en lien direct avec l'activité créée, comme une opportunité ou un choix « raisonné » de localisation pour une TPE donnée. L'espace vécu est d'échelle très variable, il peut aller de la commune, à une échelle type Parc Régional, mais ce qui est central et

essentiel ici est la proximité d'individus (famille, amis). Dans le choix d'implantation, les réseaux sociaux, qu'ils soient ou non formels, sont déterminants. Les créateurs migrants ont certes un degré de connaissance antérieure du territoire d'installation différent : certains l'ont découvert alors même que le processus de création était déjà en œuvre et d'autres l'ont connu bien avant, à l'occasion de vacances, par des amis, de la famille ou des racines. Pour tous ceux qui connaissaient le territoire en amont de ce processus de migration-crédation, deux groupes se dégagent. Le premier ne nomme que des motivations pouvant relever de logiques personnelles et sociales. On peut noter le cas particulier du plateau de Millevaches où la quasi totalité des créateurs met en avant des motivations d'ordre social dans le choix du territoire qu'ils le connaissent ou non en amont. La force symbolique de ce territoire « *icône de la vie sociale* », marqué par les contestations et les démarches alternatives, est présente dans les représentations. Pour les autres, les logiques professionnelles sont bien présentes : l'opportunité d'un bâti, d'une offre d'activité, le lien à des professionnels locaux, une étude de marché. Elles sont parfois fortement liées à des logiques personnelles ou sociales.

D. Liens aux autres acteurs et facteurs d'émergence

Quelle que soit leur relation au territoire au début du processus : territoire connu, territoire nouveau avec des relations d'ancrage identitaires, économiques ou sociales, le double processus aboutit toujours à la constitution de nouveaux réseaux sociaux territorialisés (Plociniczak, 2003). Cette constitution passe par la sollicitation des institutions locales et les investissements associatifs ou de loisirs à titre personnels, ils passent aussi par le choix de partenariats locaux. La territorialisation de ces réseaux est maintes fois assortie d'un investissement important dans la vie locale – par les collectivités territoriales, les offices de tourisme, les réseaux locaux type AMAP –, la construction d'un ancrage politique, la participation au développement social et culturel du territoire.

Les réseaux professionnels sont quasi systématiques, même s'ils peuvent être très formalisés ou, au contraire, relativement informels, très engageants ou quelques fois plus facilement réversibles. Ces réseaux locaux, ne sont cependant pas toujours faciles à mettre en œuvre ; le temps et la reconnaissance locale opèrent souvent positivement. Ces liens locaux sont complétés par la participation à des réseaux professionnels extérieurs le plus souvent formels comme l'adhésion à un label type gîte de France ou l'inscription à un site de vente par Internet en collectif.

Rappelons aussi que les agri-ruraux attirés par un territoire, sont en recherche de relations locales et s'engagent dans des réseaux sociaux mixtes entre le local et l'extérieur ; à titre personnel, les créateurs de TPE sont, pour plus de la moitié, impliqués dans la vie sociale, politique et culturelle locale. Dans le cas de migrants, la plupart s'insère ainsi et sont peu ou prou intégrés. Mais parfois ces investissements se font dans des réseaux parallèles. Lorsque l'on fait une comparaison entre les territoires d'études, on peut souligner l'importance des réseaux professionnels et sociaux locaux informels dans le cas du plateau de Millevaches. Originaires de l'extérieur, les créateurs présentent tous un fort degré d'investissement aussi dans leurs réseaux personnels extraterritoriaux ainsi que dans des réseaux sociaux antérieurs à leur arrivée sur le territoire. Le cas des Combrailles est assez marqué par des structurations plus formelles des réseaux professionnels locaux mais avec des engagements moins forts et des participations à des réseaux sociaux extérieurs moins denses. Enfin, dans le Cézallier, où la majorité des créateurs est d'origine locale, les réseaux sociaux informels sont très présents et les réseaux personnels locaux très souvent cités.

Les liens tissés avec les acteurs de l'accompagnement sont plus complexes, ces derniers étant extrêmement divers. La légitimité de cet interventionnisme diffère d'ailleurs selon la nature de l'activité : parfois contestée dans le champ de l'agri-ruralité (en lien avec la concurrence foncière), elle est plus attendue dans le domaine des services à la population dans la mesure où elle répond à de nouveaux besoins. Nos enquêtes permettent ainsi de distinguer :

- des acteurs institutionnels du développement territorial qui visent surtout la « création d'emplois pour engendrer de la richesse sur le territoire » ;
- des acteurs institutionnels de l'accompagnement qui visent un « projet économique viable » en guidant les créateurs ; ils mettent alors en œuvre des procédures et modalités d'accompagnement normées.
- des acteurs non institutionnels qui travaillent plus sur le « projet professionnel et personnel »,

d'où des processus d'accompagnement adaptatifs

Il est évident que le faible degré d'organisation collective entre acteurs, entraîne un manque de visibilité et une accessibilité limitée pour les porteurs de projets, d'autant qu'en ne mesurant pas toujours les enjeux de la création d'activité, les collectivités territoriales restent souvent à l'écart des processus. Pour autant, le caractère innovant de l'agri-ruralité offre l'opportunité de dépasser les cloisonnements sectoriels en mettant l'accent sur la valorisation des ressources locales. Il justifie de mobiliser les acteurs techniques de l'accompagnement au-delà de l'agriculture, et les élus au-delà du territoire local. Les collectivités publiques ont donc un rôle majeur à jouer à la fois pour transmettre les ressources à valoriser ou à réaffecter (immobilier, foncier, patrimoines) et pour renouveler les représentations en matière de création d'activités innovantes. L'accès au logement et à la terre est évidemment un des facteurs cruciaux pour l'installation et la création d'activités agri-rurales. L'exigüité du marché pour le logement et pour la terre (pression pour l'agrandissement versus acquisition, niveaux de prix parfois prohibitifs pour la vente ou la location de terrains de parcours), constituent autant de freins à l'installation. En revanche, le fait de disposer d'un capital de départ foncier, même modeste permet le démarrage d'une activité appelée à se développer, d'autant que certains projets nécessitent peu de surfaces (petits fruits, escargots, tourisme).

Ce management territorial dépend bien sûr de l'ambiance locale, et du niveau d'engagement politique des élus. Il impose une ingénierie nouvelle partant du diagnostic approfondi des potentiels et des dispositifs d'accompagnement, ou de l'approche prospective des ressources territoriales, s'immisçant éventuellement du primo accueil des porteurs de projet à la construction de liens sociaux et réseaux d'accueil, se développant enfin dans un management territorial des parties prenantes de la dynamique territoriale d'accueil (Bonnaud et *al.*, 2011).

L'approche géographique et la comparaison entre territoires montre la diversité des profils des TPE agri-rurales dont les activités varient selon les lieux car les potentiels locaux sont différents et l'attractivité n'est pas la même. Paradoxalement, les espaces montagnards les plus fragiles ne sont pas exclus d'une dynamique qui repose sur des ressources et des imaginaires dont ils sont bien pourvus. Les processus et motivations à la création sont relativement similaires mais les formes de réseau sont différentes (plutôt informels ou plus institutionnels) et la valorisation des ressources spécifiques et des patrimoines est inégalement engagée. D'agri-rural à l'agri-culturel, un champ de recherche sur la création d'activité en lien avec l'agriculture peut certainement être ouvert.

Par leur marginalité professionnelle et spatiale, par leur discrétion (faible recours aux subventions, faible reconnaissance institutionnelle) et surtout par leur ancrage territorial (valorisation et spécification des ressources locales, mixité des clientèles, engagement dans des réseaux sociaux et professionnels de proximité), ces TPE agri-rurales constituent des « innovations discrètes » (Albaladejo, 2003). Par leur résilience, elles deviennent même des acteurs du développement durable des territoires.

Plus fondamentalement l'apport de notre recherche renouvelle le cadre d'analyse de la création d'entreprise et d'activités en déplaçant le questionnement d'ordre microéconomique sur l'influence mutuelle des parties prenantes, mobilisés à faire converger des intérêts complémentaires. Il apparaît que le porteur de projet de ces petites entreprises n'est pas seulement animé du désir de développer une entreprise, mais de réussir à mener un projet conjoint de vie et d'entrepreneur, et que le territoire dans sa quête de développement territorial y participe en créant les conditions les plus favorables. Les acteurs des territoires ont en effet une place légitime à occuper au sein ou aux côtés des structures d'appui spécialisées, pour faciliter l'émergence de nouveaux potentiels, mettre en réseau les innovateurs, construire un dispositif d'accueil et animer des politiques centrées sur la création d'activités.

BIBLIOGRAPHIE

- Albaladejo C. (2003). « Innovations discrètes et re-territorialisation de l'activité agricole en Argentine, au Brésil et en France ». *Desarrollo local y nuevas ruralidades en Argentina y en Francia*. UNS / INRA, Bahía Blanca, Argentina, pp. 413-456.
- Anderson, A. R. (2000). « The Protean Entrepreneur: The Entrepreneurial Process as Fitting Self and

- Circumstance », *Journal of Enterprising Culture*, Vol. 8, Issue 3, pp. 201-234 .
- Angeon, V. et J.M. Callois (2005), « Fondements théoriques du développement local : quels apports de la théorie du capital social et de l'économie de proximité? », *Économie et Institutions*, 6-7, p. 18-46.
- Angeon, V., P. Caron et S. Lardon (2006), « Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus? », *Revue Développement durable et Territoires*, en ligne.
- Angeon V., Saffache P. (2008), « Les petites économies insulaires et le développement durable : des réalités locales résilientes ? », *Études caribéennes*. En ligne.
- Berger A., Chevalier P., Dedeire M., 2005, *Les nouveaux territoires ruraux, éléments d'analyse*, Publ. de l'Université Paul-Valéry, 306 p.
- Biche B., Gerbaux, F., Le Monnier, J., et Perret, J., (1997). *Créer son emploi en milieu rural : les chemins de traverse de la pluriactivité*, L'Harmattan, Collection Alternatives rurales, 172 p.
- Bonnaud A., Bonniot A., Lenain M.-A., Mamdy J.-F. (2011), *Délivrable VR 2 : Agrirualité*, Rapport PSDR Creacte, 42 p. (dactyl.).
- Bourdieu P. (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Les Éditions de Minuit, coll. Le sens commun, Paris, 670 p.
- Campagne P. (1994), « Système agraire, système rural, système local, La pluriactivité en Languedoc », *Recherches-système en agriculture et développement rural*, Montpellier, CIRAD, pp. 137-142.
- Chevalier P. (2002). *Dynamiques tertiaires de l'espace rural*, Thèse de doctorat en géographie. Montpellier 3, Université Paul Valéry : 473 p.
- Cognard F. (2010), « Migrations d'agrément " et nouveaux habitants dans les moyennes montagnes françaises : de la recomposition sociale au développement territorial. L'exemple du Diois, du Morvan et du Séronais », Thèse de doctorat, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 528 p.
- De Ravignan F. et Barbedette L. (1977), *Découvrir une agriculture vivrière : guide d'observation sur le terrain*, Paris, Maisonneuve et Larose, 116 p.
- Fomoa-Adenet M. et Rieutort L., 2008, « Territoires ruraux insulaires et développement durable », *Études Caribéennes*, numéro 11 « Petits territoires insulaires et développement durable », consultable en ligne [<http://etudescaribeennes.revues.org/document3454.html>].
- Font E., 2001, *Les activités non agricoles dans la recomposition de l'espace rural*, L'Harmattan, 337 p.
- Gerbaux F. (1997). « Entrepreneurs et créateurs d'activités en milieu rural ». *Économie rurale*. n°238, pp. 24-27.
- Goussios D., Duquenne M.-N. (2003). « L'exploitation agricole à distance en Grèce : mobilité, pluriactivité et ruralisation (Note) ». *Méditerranée*, Tome 100, pp. 45-48.
- Granovetter M. (1985). "Economic Action and Social Structure : the Problem of Embeddedness". *American Journal of Sociology*, 91, n°3, pp. 481-510.
- Grasset E. (1999), *Les services aux populations dans le développement territorial en montagnes méditerranéennes*, Thèse de doctorat en géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble I, 477 p.
- Gumuchian H., Pecqueur B. (2007). *La ressource territoriale*, Economica, Anthropos, 248 p.
- Hess M. (2004). "Spatial' relationships? Towards a reconceptualization of embeddedness", *Progress in Human Geography*, 28, n°2, pp. 165-186.
- Hilal M., Barczak A., Tourneux F.-P., Schaeffer Y., Houdard M., Cremer-Schulte D. (2012) Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM), *Synthèse, Travaux en ligne n°12*, Datar, 80 p. <http://www.datar.gouv.fr/travaux-en-ligne>
- Huault I. (1998) « Embeddedness et théorie de l'entreprise : autour des travaux de Mark Granovetter », *Annales des Mines*, pp. 73-86.
- Le Bouëdec G., Ploux F., Cerino Ch., Geistdoerfer A. (dir.), 2004, *Entre terre et mer ; sociétés littorales et pluriactivités (XV-XX siècles)*, PU de Rennes, 550 p.
- Lenain M.-A. (2011), *Dynamiques et accompagnement des TPE inventives en espace rural isolé. Entre territoires et réseaux*, Thèse de doctorat, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 343 p.
- Marchesnay M. (1998). *L'entrepreneuriat rural en quête de légitimités*, Colloque emploi agricole, emploi rural : ruptures, continuités, innovations, Dijon, S.F.E.R.
- Mathieu N. (1995). *L'emploi rural : une vitalité cachée*. Paris, L'Harmattan, 186 p.
- Mollard A., 2001, « Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente », *Économie rurale*, n° 263, pp. 16-34.
- Muller P. (1991), « Vers une agriculture de services ? », *Economie rurale*, n° 202-203, pp. 67-70.
- Müller P., Le Monnier, Pernet F, (1984). *Les agricultures différentes*. Grenoble, La Pensée sauvage, 141 p.
- Muller P. (2009), « Le basculement du regard » La question de « l'entrepreneur rural », *Études rurales*, n° 183, pp. 101-112.
- Negro Y. (1994). *Activités et emplois non agricoles en milieu rural : mutations et résistance*. Thèse de doctorat de géographie, Université Toulouse Le Mirail, 361 p.
- Obrecht J.-J. (2009), « La vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé », *Actes des 11èmes Journées scientifiques du Réseau entrepreneuriat*, 17 p.

- Pecqueur B. (2006). Le tournant territorial de l'économie globale, *Espace et Société*, n° 124-125, pp. 17-32.
- Pernet F. (1982), *Résistances paysannes*, PUG, Grenoble, 189 p.
- Perrier-Cornet P. (dir.), 2002, *Repenser les campagnes*, L'Aube, La Tour d'Aigues, 279 p.
- Plociniczak S. (2003), « La construction sociale du marché des très petites entreprises. Des réseaux sociaux au capital social local des entrepreneurs » L'exemple de l'arrondissement Lensois, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 441-476.
- Reix F. (2008). « L'ancrage territorial des créateurs d'entreprises aquitains : entre encastrement relationnel et attachement symbolique », *Géographie Économie Société*, 10, pp. 29-41.
- Rouault S. (2006). « Une typologie pour mieux accompagner les petites entreprises », *Revue Pour*, n°192, pp. 83-90.
- Saleilles S. (2006). « L'imbrication projet de vie/projet entrepreneurial chez les entrepreneurs néo-ruraux », *Management et Sciences Sociales*, n°1, pp. 57-68.
- Saleilles S. (2007), « Le « réseautage » chez les entrepreneurs néo-ruraux », *Revue de l'Entrepreneuriat*, vol. 6, n°1, pp. 79-91.
- Simon A. (2002). *La pluriactivité dans l'agriculture des montagnes françaises : un territoire, des hommes, une pratique*, Clermont-Ferrand, CERAMAC-19, PUBP, 516 p.
- Veschambre V. (2008), *Traces et mémoires urbaines : enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, PU de Rennes, 315 p.
- Zimmermann J.-B. (1998). « Nomadisme et ancrage territorial : propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes-territoires », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2, pp. 211-230.